

L'effort de la flottille française a fortement décliné et pour l'Espagne, les chiffres montrent un réel effondrement de la présence de ses bateaux sur le site. La FRA du Golfe du Lion **ne représente donc pas un enjeu de survie** pour les flottilles qui y travaillent. En revanche, elle peut jouer un rôle capital dans le rétablissement des ressources du Golfe du Lion, et en premier lieu celui du merlu, et la protection d'écosystèmes marins vulnérables tels ceux qui abritent les coraux de grande profondeur.

Une approche similaire à celle qui a été retenue pour la FRA de Jabuka/Pomo **avec un cœur fermé à la pêche de fond et une zone tampon comportant des restrictions et des mesures de gestion adaptées**, est plus qu'envisageable ; elle est nécessaire, d'autant que les 17 bateaux français et espagnols qui y travaillent ne subiraient pas un préjudice important.

Considérant ces données environnementales et socio-économiques, **MedReAct recommande donc que la FRA du Golfe du Lion soit fermée à toutes les pêcheries de fond, et que lui soit possiblement adjointe une zone tampon dans laquelle l'effort de pêche sera réduit**. En outre, il faut qu'elle fasse l'objet d'une surveillance renforcée, notamment au moyen de systèmes de contrôle électronique à distance.

Enfin, d'autres FRA de taille significative doivent voir le jour, de manière à constituer un corridor de régénération dans la Méditerranée occidentale qui en a plus que jamais besoin.

1. FRA: Fish Recovery Area
2. Accord portant création de la Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée (Article 8 iv), FAO www.fao.org/3/a-ax825f.pdf
3. Rapport de la 11ème session du Comité Scientifique Consultatif, CGPM (Marrakech, 1-5 décembre 2008): La zone de pêche réglementée proposée est un havre pour les reproducteurs et les juvéniles et sert de refuge aux espèces faisant l'objet d'une exploitation commerciale qui, ainsi, garantit la durabilité des pêcheries concernées
4. GFCM Scientific Advisory Committee on Fisheries (SAC), 5 April 2019, Third meeting of the Sub regional Committee for the Western Mediterranean (SRC-WM), p 22
5. Coll M, Vilas D, Corrales X, Piroddi C, Steenbeek J (2019) Report on the quantitative food web models calibrated with time series of data. Sustainable Fisheries in EU Mediterranean waters through network of MPAs - Safenet MARE/2014/41 Deliverable 4.3:76
6. Coll M., entretien juillet 2019
7. N. Vrgoč; C. Piccinetti; I. Isajlović; C. Manfredi; D. Medvešek, 2019. Preliminary data on the bottom trawl surveys in Jabuka Pit. Subregional Committee for the Adriatic Sea (GFCM, Split, Croatia)
8. Sources: France et Espagne 2008: GFCM list of fishing vessels (Gulf of Lions - Fisheries Restricted Area - 2008) www.fao.org/3/a-ax915e.pdf; France 2018 : Ministère de l'Agriculture ; Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture ; Espagne 2018 : Fishing fleet in the GFCM FRAs ; www.fao.org/gfcm/data/fleet/fras

photo credits: © OCEANA Nicolas Fournier

LA FRA DU GOLFE DU LION

UN BON OUTIL MAL MIS EN ŒUVRE



MEDREACT



@medreact

www.medreact.org

Le Golfe du Lion s'étend sur 15 000 km², au nord d'une ligne qui irait de la frontière franco-espagnole à Toulon. On y trouve une grande variété de fonds : lagunes sablo-vaseuses, herbiers de posidonie, canyons sous-marins, qui constituent autant d'écosystèmes dont certains sont des habitats essentiels ou des écosystèmes vulnérables.

Plus particulièrement, le Golfe du Lion présente un réseau très dense de canyons sous-marins sur sa partie continentale et son flanc oriental constitue un refuge pour les grands reproducteurs de plusieurs espèces commerciales dont le merlu, la langoustine et la lotte. Pour cette raison, le golfe a toujours été une zone de pêche très convoitée par les pêcheurs français et espagnols.

Une des fonctions essentielles de la Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée (CGPM) est de mettre en place des FRA¹, des zones protégées (dont la définition ne se limite pas aux zones de pontes et de nourrissage des juvéniles²) pour contribuer à la reconstitution des populations de poissons et à la protection des écosystèmes marins vulnérables. Ainsi, depuis 2006, huit FRA ont été créées en Méditerranée pour interdire ou limiter les activités de pêche.

Généralement, une FRA est une zone maritime dans laquelle la pêche au chalut de fond est interdite. Elle est parfois composée d'un «cœur» dans lequel le chalut et d'autres engins de fond sont proscrits, et d'une zone périphérique, dite «tampon», qui fait l'objet de restrictions particulières (réduction de l'effort de pêche, licences spéciales, exclusion de certains engins, etc.).

En 2009, la CGPM a mis en place une FRA dans le Golfe du Lion pour limiter l'effort de pêche sur les concentrations de reproducteurs d'espèces importantes telles que le merlu (*Merluccius merluccius*). Elle prend la forme d'un rectangle de 2 000 km² situés à 50 kilomètres au sud-Ouest de Marseille et à 120 kilomètres des ports de la Catalogne espagnole.

Toutefois, la CGPM décidait que le chalutage y resterait autorisé dès lors qu'il ne dépasserait pas le

niveau de 2008 (mesuré en jours de mer), contredisant ainsi son propre comité scientifique qui estimait que pour protéger les adultes et les juvéniles, il fallait en passer par l'interdiction des chaluts, des filets et des palangres de fond sur la zone. La présence de reproducteurs dans la FRA du Golfe du Lion revêt une importance considérable pour la durabilité des stocks et des pêcheries ; surexploiter ces stocks aurait des conséquences graves sur l'équilibre de l'écosystème, la viabilité des activités de pêche et les conditions de vie des communautés côtières qui en dépendent. Pendant longtemps, la profondeur, pouvant dépasser 1 000 mètres, et le relief très accidenté de cette zone ont constitué une barrière naturelle contre le chalutage de fond. Mais les récentes évolutions technologiques, tant au niveau de la motorisation des bateaux que des engins de pêche induisent une augmentation de la pression de pêche, mettant ainsi en danger ce qui devait et devrait être un refuge pour les espèces commerciales³.

Comme on pouvait s'y attendre, les faibles restrictions imposées il y a dix ans dans la FRA du Golfe du Lion n'ont eu aucun effet positif sur les populations de reproducteurs et de juvéniles. En 2018, le merlu dans le golfe du Lion était exploité à des niveaux 15 fois supérieurs à ceux que l'on pourrait considérer comme durables⁴ et les premiers résultats du projet Safenet⁵ ne laissent entrevoir aucune récupération des ressources présentes sur la zone.

Cette absence de résultats s'explique essentiellement par la persistance des pêcheries de fond ; des mesures supplémentaires doivent donc être prises pour améliorer la situation. Les travaux scientifiques les plus récents⁶ indiquent qu'en fermant la FRA du Golfe du Lion aux pêcheries de fond (comme cela avait été initialement demandé par le comité scientifique de la CGPM) et en limitant l'effort de pêche dans les zones périphériques, on obtiendrait des résultats significatifs en matière de récupération des stocks endommagés, à l'instar du merlu, et de protection des écosystèmes marins

vulnérables, avec notamment la présence de coraux de grande profondeur. Des mesures plus strictes que celles qui régissent la FRA du Golfe du Lion peuvent aboutir à des résultats significatifs. Ainsi, dans une situation similaire (surpêche et stocks au bord de l'effondrement), une FRA a été mise en place dans la fosse de Jabuka/Pomo en Mer Adriatique centrale en 2017. Dix-huit mois plus tard, la zone affichait des hausses de biomasse très encourageantes : celle du merlu s'était multipliée par 2,5 et celle de la langoustine par 2.⁷

La différence entre ces deux FRA réside principalement dans le niveau de contrainte des mesures de gestion. Pourtant d'une superficie similaire à celle du Golfe du Lion (2 500 km²), dans la FRA de Jabuka/Pomo, 1 500 km² ont été fermés à toute activité de pêche de fond et l'effort a été diminué de moitié sur les 1 000 km² restants.

Le contre-exemple de la FRA de Jabuka/Pomo le montre très bien : la limitation de l'effort de pêche, si elle n'est pas couplée avec une fermeture, ne suffit pas pour assurer une protection efficace des reproducteurs et des juvéniles sur des stocks très endommagés.

La FRA du Golfe du Lion : localisation et bathymétries



	Indicateur	2008	2018	Variation 2008/2018
France	Nombre de bateaux	36	11	-70%
	Effort (jours de mer)	594	130	-79%
	% de l'effort total sur la zone	40%	54%	
Espagne	Nombre de bateaux	31	6	-81%
	Effort (jours de mer)	891	112	-88%
	% de l'effort total sur la zone	60%	46%	
France + Espagne	Nombre total de bateaux	67	17	-75%
	Effort total sur la zone (jours)	1485	242	-84%

Depuis la création de la FRA, le nombre de bateaux opérant sur la zone a baissé de 75% et l'effort global a quant à lui diminué de 84%. Les bateaux français et espagnols n'y pêchent en moyenne que 14 jours par an, soit environ 5% de leur activité annuelle totale.